

propos en recourant à des stéréotypes racistes, et l'audience a fortement réagi. Il a fallu organiser sur-le-champ une discussion pour que le spectacle puisse finalement reprendre.

Cet incident montre comment ces enjeux apparemment bien distincts – le racisme d'une part et d'autre part la pornographie et la prostitution – sont reliés non seulement entre eux, mais aussi aux nombreux défis que se posent au mouvement des femmes. Il est temps que le mouvement féministe intègre une perspective antiraciste dans son analyse, qu'il inscrive les droits des travailleuses du sexe à son ordre du jour et qu'il commence avec les complexités inhérentes à ces questions. Et puisqu'il faut bien commencer quelque part, j'intègre dans la troisième partie de cet ouvrage trois déclarations faites lors de la séance de clôture de la conférence: la première par des lesbiennes de couleur, la deuxième par l'atelier sur le racisme dans la pornographie et la troisième par moi-même au nom du comité organisateur de la conférence.

Bien des questions complexes ont été soulevées au cours des deux dernières années. Cet ouvrage vise à stimuler la réflexion et la discussion, lesquelles finiront peut-être par nous amener à l'action.

Dans ma jeunesse, on m'a raconté l'histoire de Jésus partageant un repas avec des prostituées. Jésus était censé servir d'exemple à tous les chrétiens, mais je savais bien que les professeurs et les prêtres ne voulaient pas insinuer que nous devrions fréquenter les prostituées – au contraire! J'étais censée être une bonne fille et me tenir loin des mauvaises filles. Les femmes doivent maintenant se demander qui a intérêt à ce que ces deux groupes soient séparés. Nous avons dit qu'il faudrait que les bonnes filles mangent plus souvent avec les mauvaises filles. Le pensons-nous vraiment?

Source: Laurie Bell, « Introduction », *Good Girls/Bad Girls: Sex Trade Workers and Feminists Face to Face*, Toronto, The Women's Press, Ontario Public Interest Research Group (OPIRG), 1987, p. 11-21. Traduit de l'anglais par Sylvie Dupont.



30 ■ La lutte des travailleuses du sexe: perspectives féministes, 2001

Claire Thiboutot, Stella

L'organisme Stella de Montréal, formé en 1995, fait son « entrée » dans le mouvement des femmes au Québec en 1999, à l'occasion de la préparation de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000. Stella voulait ainsi profiter de la tribune que constituait cet événement mondial pour inclure la décriminalisation du travail du sexe dans le cahier

des revendications communes. Le volet québécois du comité organisateur de cette Marche jugea cependant les demandes de Stella « prématurées », et opta plutôt pour « l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des travailleuses du sexe », plus particulièrement dans les rapports de ces dernières avec les services sociaux, judiciaires, policiers et de santé.

La Fédération des femmes du Québec donna ensuite mandat à un comité de réflexion de rédiger un rapport devant éclairer son assemblée générale sur cette question. Le rapport, déposé en juin 2001, n'a pu que faire état de la division des membres et des deux positions qui s'y côtoyaient en parallèle: la position prohibitionniste et celle de Stella, représentant celle des travailleuses du sexe. Nous publions ici la présentation rédigée à cette occasion par Claire Thiboutot, alors directrice de Stella⁶.

Né au début des années 1970 aux États-Unis et en Europe, le mouvement des travailleuses du sexe s'est étendu au reste de la planète à partir du milieu des années 1980 et rassemble aujourd'hui des groupes de travailleuses du sexe des cinq continents. Au Québec, deux tentatives d'organisation des travailleuses du sexe eurent lieu en 1986 – lors de la mise sur pied de l'Alliance pour la sécurité des prostituées (ASP) – et en 1992 avec la fondation de l'Association québécoise des travailleuses et travailleurs du sexe (AQTTTS). Ces deux initiatives ont précédé – et inspiré – la création de l'organisme Stella en 1995.

Les groupes de travailleuses du sexe poursuivent l'un, l'autre ou l'ensemble des objectifs suivants:

- offrir** soutien et information aux travailleuses du sexe
- lutter** contre la discrimination qui leur est faite
- promouvoir** la décriminalisation des métiers du sexe
- contrer** l'isolement des travailleuses du sexe
- favoriser** leur autonomie dans l'industrie du sexe et dans l'ensemble de leur vie
- soutenir** le développement des solidarités.

Depuis 30 ans, l'auto-organisation des travailleuses du sexe a permis leur émergence comme sujets de leurs expériences, de leurs subjectivités et de leurs paroles. La lutte des travailleuses du sexe est une **lutte pour le respect de leurs droits humains fondamentaux**, droits qui leur sont niés systématiquement dans un contexte sociolégal où elles sont considérées comme des criminelles et stigmatisées comme putes.

6. On peut consulter en ligne les divers volets de cet appui de la FFQ, de même que la position prohibitionniste présentée dans le *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe*: <http://www.wffq.qc.ca/priorites/prostitution.html>.

Le travail du sexe : différents jobs, différentes conditions...

Au cours des dernières décennies, de nombreux changements sociaux, légaux, économiques et culturels ont modifié les activités de l'industrie du sexe. Par exemple, à Montréal la prostitution de rue autrefois concentrée autour de l'axe formé par le boulevard Saint-Laurent et la rue Sainte-Catherine s'est déplacée, à partir du milieu des années 1980, vers différents quartiers résidentiels de la ville, causant un éparpillement géographique des prostituées de rue. Suite à la fermeture des bordels, plus ou moins tolérés jusqu'au milieu du 20^e siècle, les salons de massage ont fait leur apparition de même que les agences de *call-girls* et d'escortes, soutenus en cela par les développements technologiques en matière de communication (téléphonie, Internet). La disparition des cabarets où se produisaient les stripteaseuses a laissé la place aux bars de danseuses nues — avec ou sans « contacts ».

Si les modalités de pratiques de la prostitution ont changé de même que les contextes de spectacle érotique et sexuel, ces différentes activités sont toutefois demeurées contrôlées par des réglementations municipales et provinciales et pénalisées dans certains cas en vertu du Code criminel canadien. Les personnes (en majorité des femmes...) qui pratiquent ces activités sont contrôlées ou criminalisées en vertu de ces lois et règlements : elles sont considérées socialement comme des hors-la-loi et des criminelles. Elles sont aussi marginalisées socialement comme « putes ».

Nous nommons « **travail du sexe** » l'ensemble des pratiques où il y a échange d'argent ou de biens contre un ou des services sexuels : la prostitution de rue, les services d'escortes, la danse nue, le massage érotique, le téléphone érotique, etc. Du point de vue des personnes qui exercent ces pratiques, le concept de travail du sexe permet de mettre de l'avant la dimension économique de ces activités. Il implique que nous percevions le travail du sexe, **non pas comme une identité, une caractéristique sociale, légale ou psychologique des personnes qui le pratiquent, mais comme une activité génératrice de revenu** (Kempadoo et Doezema, 1998). Le travail du sexe consiste, autrement dit, en la vente de sa force de travail pour l'accomplissement d'actes de nature érotique ou sexuelle contre rémunération. La capacité pour une travailleuse du sexe de négocier les différents termes de ses services (actes, tarifs et durée) dépend des conditions dans lesquelles elle travaille. Ces conditions sont extrêmement variables selon les contextes et peuvent aller de la relative autonomie à des conditions de quasi-esclavage.

De même qu'il y a différentes pratiques de travail du sexe, il y a autant de personnes différentes qui travaillent dans l'industrie du sexe. Les activités de l'industrie étant dans plusieurs cas illégales, elles se pratiquent dans la clandestinité et changent fréquemment d'adresses et de lieux, d'où

la difficulté de tracer un portrait représentatif des personnes qui y travaillent. En étant très prudente, on peut tout de même affirmer que :

- des femmes d'origines socio-économiques variées et avec des conditions de vie très différentes travaillent dans l'industrie.
- ce n'est pas une occupation à temps plein pour plusieurs et rares sont les personnes qui demeurent à l'emploi de l'industrie toute leur vie adulte.

Les médias et la plupart des recherches effectuées à ce jour ayant porté leur attention principalement sur les segments les plus visibles des pratiques de travail du sexe, il est **difficile de faire des généralisations** à propos de l'ensemble des travailleuses du sexe à partir de leurs résultats, de leurs portraits. Nous avons des informations concernant des prisonnières, des personnes en cure de désintoxication, etc. Quelques-unes de ces informations sont relatives au travail du sexe dans le parcours de vie de ces femmes. Par contre, nous avons peu d'informations sur des femmes qui ont pratiqué le travail du sexe au cours de leur vie mais qui n'ont jamais été emprisonnées ni traitées en désintoxication ou qui n'ont jamais fréquenté de ressources en santé ou en hébergement offrant directement des services aux prostituées et autres travailleuses du sexe (Pheterson, 1996).

Le concept du travail du sexe : une stratégie

Le concept du travail du sexe met de l'avant la dimension économique des activités dont il est question. La reconnaissance de la légitimité de ce travail permettrait aux travailleuses du sexe de lutter plus efficacement contre les conditions d'exploitation dans le travail, contre les abus et la discrimination. Pour les travailleuses du sexe, **ce n'est pas le travail du sexe qui est un problème mais le contexte sociolégal dans lequel il est pratiqué** qui brime leurs droits et libertés et favorise les abus et la discrimination. Le travail du sexe n'étant pas reconnu, il demeure invisible, méconnu et pratiqué dans la clandestinité.

Nous ne revendiquons pas « la reconnaissance d'une distinction entre le travail du sexe librement choisi et les situations d'abus et de violence ». Ce que nous revendiquons c'est la reconnaissance de la légitimité du travail du sexe, cette légitimité étant la seule garantie possible de la mise en application de moyens réels et concrets de lutter contre les abus, la violence et l'exploitation dans tous les contextes où est pratiqué le travail du sexe, sans distinction.

Nous reconnaissons la prostitution et le travail du sexe comme l'une des quatre grandes institutions à la base de l'oppression des femmes : contrairement à l'hétérosexualité, reproduction, mariage, prostitution (Pheterson, 1996). Tout comme nous avons lutté comme féministes pour la reconnaissance du

travail « invisible » des femmes à l'intérieur de ces institutions – éducation des enfants, soins aux malades, travail domestique, etc. – et contre les abus et les violences qui y prenaient place (et y prennent toujours place dans plusieurs cas), nous revendiquons la même reconnaissance pour ce qui concerne le travail du sexe. Sans cette reconnaissance, nos stratégies et nos actions visant des changements relatifs aux conditions de vie et de travail des femmes sont vouées à l'échec. Cette reconnaissance passe par la décriminalisation complète du travail du sexe.

À partir de nos expériences, nous savons que toute lutte contre l'industrie à des effets directs sur les femmes qui pratiquent le travail du sexe, perpétue leur marginalisation et leur stigmatisation et laisse le champ libre aux abus de toutes sortes. Pour nous, il est clair que personne ne devrait être criminalisé pour participer ou faciliter des échanges sexuels commerciaux. En effet, **toute stratégie abolitionniste** (y compris celles visant uniquement les clients et le proxénétisme) **contribue au maintien de la clandestinité** de l'industrie et accroît les possibilités d'abus. Cette stratégie permet aussi aux gouvernements de mettre en place des mesures répressives et coercitives envers l'industrie du sexe se traduisant invariablement par des mesures de contrôle des travailleuses du sexe. Des centaines de police plus fréquentes dans les bordels et autres lieux de pratique du travail du sexe mènent à une augmentation des abus envers les personnes qui y travaillent. De plus, définir la prostitution et le travail du sexe comme des formes d'exploitation sexuelle et de violation des droits humains des femmes, tel qu'il est fait dans un cadre d'analyse abolitionniste, a de graves conséquences pour l'ensemble des femmes car cette définition maintient le caractère illicite et transgressif de l'institution de la prostitution et soutient la pérennité du stigma « pute ».

Pute et criminelle

Le stigma « pute » et les lois antiprostitution sont parties intégrantes d'un système politique qui refuse d'accorder aux femmes le plein respect de leurs droits humains. **Les concepts de prostitution et de prostituée sont des instruments sexistes de contrôle social.** L'examen des mécanismes sous-jacents de ces instruments légitimant tant d'injustices nous mène toujours du contexte spécifique du travail du sexe aux questions plus générales concernant les luttes des femmes pour leur autonomie économique, corporelle, sociale et sexuelle (Pheterson, 1996).

En effet, le stigma « pute », quoique ciblant en premier lieu les femmes prostituées, contrôle toutes les femmes. Si les prostituées et autres travailleuses du sexe représentent la pute, et par définition sont coupables, les autres femmes sont toujours suspectes. Le stigma « pute » est un instrument de contrôle sexiste prêt à l'usage pour attaquer toute femme ou

groupe de femmes considérées trop autonomes, par résistance ou par expression. Les femmes peuvent être également stigmatisées comme putes en raison de leur travail, couleur, classe sociale, sexualité, expérience d'abus, origine ethnique, statut marital ou genre (Pheterson, 1996).

Le stigma « pute » pervertit aussi notre langage. Par exemple, du point de vue des travailleuses du sexe, la vente de services sexuels n'équivaut pas à « vendre son corps » et ne saurait être comparé à la vente d'organes. Cette dernière comparaison, où il y a perte irréversible d'un organe du corps humain, ne correspond pas à l'expérience des femmes qui pratiquent une forme ou une autre de travail du sexe. En effet, à travers la pratique du travail du sexe, celles-ci n'expérimentent pas une perte irréversible de quelque chose de profondément essentiel et vital à leur corps et à leur personne. L'idée que l'on se fait d'une telle perte a plutôt à voir avec la définition sociale d'une pute, d'une femme déçue, c'est-à-dire d'une femme qui a perdu respectabilité et légitimité à cause de son comportement sexuel transgressif.

Il faut comprendre que **la norme, dans le cadre des institutions patriarcales, est que les femmes fournissent des services sexuels (ainsi que domestiques) aux hommes gratuitement.** Le caractère transgressif de l'institution de la prostitution est que les femmes demandent explicitement de l'argent ou une forme de rémunération quelconque pour ces services. C'est d'ailleurs ce qui explique que les lois antiprostitution ne sont pas des lois qui condamnent les abus, la discrimination, donc des lois qui protégeraient les femmes, mais bien des lois qui condamnent les initiatives économiques et géographiques des femmes, de leurs associés, de leurs patrons ou de leur entourage (Pheterson, 1996). En effet, au Canada par exemple, la prostitution n'est pas illégale en soi mais tenir une maison de débauche l'est ainsi que vivre des fruits de la prostitution d'autrui (proxénétisme). **Les lois antiprostitution ne sont rien d'autre finalement que la transposition légale des mesures patriarcales de contrôle social des femmes** qu'est la stigmatisation. Le contrôle du corps des femmes s'exerce ainsi en limitant leur liberté économique (non-reconnaissance de la vente de services sexuels comme étant un travail et condamnation criminelle de l'activité) ainsi que leur liberté de se déplacer et d'immigrer.

Ces lois n'ont jamais réussi à éliminer l'industrie du sexe ni la demande pour des services sexuels. Surtout, elles n'ont jamais empêché des femmes de recourir au travail du sexe pour gagner leur vie. Par contre, ces lois antiprostitution sont un obstacle majeur au respect des droits humains des femmes travailleuses du sexe. Stigmatisées comme putes, leur travail n'étant pas reconnu comme tel, elles font face à de nombreux difficultés et discriminations, notamment en matière d'accès à la protection de leur santé et de leur sécurité. Elles ne peuvent chercher à être protégées par les

normes en matière de santé et de sécurité au travail. Victimes d'actes criminels ou d'agressions, leurs demandes d'aide ou d'indemnisation sont rejetées : « T'as juste à changer de job », « T'as couru après ». Au plan juridique, la criminalisation du travail du sexe a aussi pour conséquence que les travailleuses ont des dossiers criminels et d'onéreuses amendes à payer. Le but de la décriminalisation est de contrecarrer ces actes non éthiques et abusifs à l'égard des travailleuses du sexe (et de toute femme stigmatisée comme pute). Ces actes comprennent aussi : harcèlement et extorsion par la police ou d'autres autorités, absence de traitement juste et équitable durant l'arrestation, emprisonnement sans procès, absence d'enquête ou de prévention des crimes commis contre des travailleuses du sexe, menaces et représailles contre la famille et l'entourage des travailleuses du sexe (notamment dans l'application des lois sur le proxénétisme).

Mondialisation

Dans le contexte actuel de mondialisation, les conditions de vie des femmes sont de plus en plus difficiles. La dégradation de ces conditions de vie est encore plus notable pour les femmes des pays désavantagés économiquement et dont les économies domestiques et de subsistance ont été transformées. Dans ce contexte où les options pour gagner leur vie sont réduites et où le fardeau de la responsabilité du support des familles incombe en grande partie aux femmes, celles-ci ont à migrer en très grand nombre afin de trouver un moyen de subsistance viable (GAATW, 1997). Le marché du travail étant encore très marqué par la division sexuelle du travail, les femmes sont généralement reléguées au secteur des services. Le travail des femmes dans ce secteur est encore très souvent **informel, sous-payé, non protégé, non syndiqué et, dans le cas du travail du sexe, criminalisé**. Le résultat de cette conjoncture est une marginalisation persistante des femmes sur le marché du travail et une féminisation de la pauvreté et de l'immigration (GAATW, 1997).

Les mouvements de migration à l'échelle nationale, régionale et internationale des femmes reflètent cette division du travail avec un nombre croissant de femmes migrantes répondant aux demandes nationales et internationales pour des travailleuses domestiques, des partenaires de mariage, des travailleuses du sexe et des travailleuses en manufacture. En même temps, plusieurs États ont mis en place des politiques d'immigration restrictives qui affectent les femmes migrantes en les rendant plus vulnérables aux abus, à la pauvreté et à la violence, et moins en mesure de négocier des salaires et des conditions de travail équitables (GAATW, 1997).

Le **trafic des femmes** et l'immigration des femmes liée au travail doivent être compris dans ce contexte de rôles féminins traditionnels, des désavantages structurels dont les femmes sont l'objet dans un marché du

travail sexué, et de la féminisation de l'immigration à l'échelle du monde. La diminution des opportunités de migration pour du travail légal combinée à une demande dans le secteur tertiaire pour le travail sexuel, domestique et manufacturier crée une contradiction entre les politiques officielles et les demandes réelles (GAATW, 1997).

Des tierces parties peu scrupuleuses prennent avantage de cette contradiction. Le caractère non reconnu et la non-régulation du travail des femmes dans ces secteurs couplés à l'absence ou à l'inadéquation des normes du travail et des législations dans ces domaines (voire la criminalisation) créent les conditions permettant des pratiques de recrutement frauduleuses et des conditions de travail abusives (GAATW, 1997). Sans parler des conditions inhumaines et dangereuses des transports illégaux de clandestins.

Il nous faut lutter contre les politiques économiques, nationales et internationales qui accroissent la pauvreté des femmes et ont un impact sur leurs conditions de vie. En même temps, il nous faut lutter pour la reconnaissance et la légitimité du travail formel et informel des femmes, y compris le travail domestique et le travail du sexe, et combattre les abus et les conditions d'exploitation dans ces sphères de travail. Il nous faut questionner les politiques d'immigration des pays occidentaux qui réduisent les capacités des femmes d'immigrer et de travailler légalement. Il nous faut encourager l'application des lois et des efforts pour arrêter la fraude et la coercition dans l'embauche et le recrutement des femmes, que ce soit dans le cadre du travail domestique, manufacturier ou du sexe. **Toutes les travailleuses devraient être protégées des situations d'exploitation mais cela doit être fait via des lois contre les abus et non pas via des lois contre la prostitution**. Il faut s'assurer que les droits humains des femmes, en tout temps et en tout lieu, soient respectés : le droit à un travail salarié, le droit d'immigrer, le droit à de bonnes conditions de travail, le droit à la dignité.

Malgré les avancées féministes des dernières décennies, les femmes continuent et continueront longtemps encore de gagner leur vie dans des sphères de travail liées aux rôles féminins traditionnels. Nous avons le devoir comme féministes de veiller à ce que ces formes de travail soient reconnues et de voir à ce que les droits de ces femmes comme citoyennes et travailleuses soient protégés. C'est pourquoi il faut être vigilantes, s'interroger et veiller à ce que nos stratégies ne nuisent pas aux femmes pour qui ces formes de travail (domestique, sexuel ou autres) sont valables, viables, voire nécessaires. Il faut faire attention à ce que nos stratégies d'action ne soient pas teintées de **classisme** (préjugés de classe) et de **racisme**... Revendiquer la reconnaissance du travail des femmes, même si ce travail est lié aux rôles traditionnels et aux institutions patriarcales,

c'est affirmer que ce travail-là n'est pas banal et c'est favoriser sa transformation dans l'intérêt des femmes.

Références

- GLOBAL ALLIANCE AGAINST TRAFFIC IN WOMEN (GAATW) (1997). *Plan of Action*, North American Regional Consultative Forum on Trafficking in Women, Victoria.
- KEMPAOOO, K. et J. DOEZEMA (dir.) (1998). *Global Sex Workers: Rights, Resistances and Redefinition*, New York et Londres, Routledge.
- PHETERSON, G. (1996). *The Prostitution Prism (Le prisme de la prostitution)*, Amsterdam University Press.

Source : Claire Thiboutot (Stella), « Lutte des travailleuses du sexe : perspectives féministes », *Rapport du Comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe*, Assemblée générale de la Fédération des femmes du Québec tenue en juin 2001, Montréal, Stella/FFQ, 2001, p. 47-52.



31 ■ Parole de Pute, 2003

Roxane Nadeau

Roxane Nadeau, auteure du livre *Pute de rue*, publié aux Intouchables en 2003, et membre de Stella, a écrit ce texte au lendemain de l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération des femmes du Québec. Cette assemblée houleuse a statué sur l'appui officiel à donner aux revendications des travailleuses du sexe : le consensus dégagé s'est réduit à l'appui de la décriminalisation *des femmes* qui exercent la « prostitution/travail du sexe », et non à la décriminalisation *du travail* du sexe comme tel, ce qui constituait la revendication clé de Stella.

Parole de Pute est une œuvre de création littéraire foncièrement politique. La mise en page tout à fait particulière de ce texte a été conservée afin de rendre compte non seulement du contenu de l'intervention critique de l'auteure, mais aussi de sa forme. Écrit à chaud, ce cri du cœur exprime toute l'amertume ressentie par des travailleuses du sexe envers ce type de position prohibitionniste, qui refuse de reconnaître et de respecter leurs paroles, leurs besoins, leurs stratégies de résistance et de changement. Une position qui refuse, finalement, de leur reconnaître le « droit de dire non, le droit de dire oui et le droit de dire je charge tant! » comme l'écrit Roxane Nadeau.

S'asseoir ensemble pour avancer. Est-ce possible, mesdames ?

Tentative d'arrimage qui étouffe dans un soleil de napalm. De mines antiprostitutionnelles.

Nous faire croire à une victoire alors que ça a tout pris pour qu'enfin, peut-être, dans cinq ou dix ans, on ne soit plus mises en taule. Picossage de bien

pensantes, la tentation si forte de sans cesse embrocher les poulettes pour contrôler les pôles. Les abolitionnistes prêtes à tout, jusqu'à un recul historique, jusqu'à nous mettre en cage elles-mêmes.

On a voulu notre peau parce qu'on sait ce qu'on vit et qu'on dit que notre boulot, c'est un boulot.

Parce qu'on travaille avec notre corps. Avec le plaisir, le pouvoir. Et la peur.

Nous faire croire à une victoire, passée à la majorité, d'un cheveu déjà coupé en quatre. La décriminalisation des métiers et des clients sur la glace.

Pourtant, on sait ce qu'on vit et on dit que c'est mieux. Moins méprisant, moins violent.

Et c'est ça qu'on veut. Ne plus être mises en proie. Ne pas faire les frais de la grande guerre. Ne pas être aboies, par qui que ce soit. Être reconnues et respectées.

Travailleuses, du sexe, absolument. Du *cash*, plein de *cash*, à coups de danses à dix, de *blowjobs* et de *zingzing*. Et qui rêvent encore.

Aussi parce que. Justement.

Se faire taire le désir d'être bien. Joyeuses, trop joyeuses, pas d'allure de vouloir être heureuses grâce à ça. Menottes de chasteté, des gants d'acier pour pointer du doigt. L'indigeste condescendance des abolitionnistes qui posent des bombes dans les cœurs à force de t'as pas le droit de ci et de tu ne comprends pas ça. De tu ne sais pas ce qui t'arrive. Les mères-loi qui carburent aux histoires de femmes et de fillettes le plus *scratchées* possible. Oui, certaines de nos histoires. Certaines seulement. Nous trafiquer toutes, même quand nous décidons, nous, de changer de pays pour faire plus d'argent. Nous trafiquer toutes, même quand on dit que ce n'est pas ce qu'on vit. Nous abaisser toutes, rejeter nos orgasmes de corps, de tête et de *cash*. De toutes sortes. Nos quotidiens et nos payes.

Pour mieux nous réhabiliter.

Réformer les sorcières en jarretelles et s'énerver à encore vouloir brûler les brassières, les plus sexy surtout.

Détacher la meute de gardes du corps, la police du bien qui regorge d'interdits. Montrer les crocs aux dissidentes et faire la gueule aux transgressives, la subversion traitée comme une chienne.

La mutinerie des ventres sur la *job*. Les voutours de nos prisons

La solution finale Foutons-les aux camps !

Décâlisser, la dignité Des millions de femmes gagne-pain